

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 27 (1891)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVII^e Année



1^{er} JANVIER 1891

N^o 1

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : A nos lecteurs. Du lever tardif des enfants. L'instruction publique au Canada. — Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. — Variétés : Conte de Noël. — Exercices scolaires : Langue française. Problèmes pour les sociétaires. — Bibliographie.

PARTIE GÉNÉRALE

A NOS LECTEURS

Si nous en jugions d'après le résultat de l'enquête que nous avons ouverte sur la marche de l'*Educateur* pendant la première année de la nouvelle organisation, nous serions fondé à croire que notre journal répond aux désirs de chacun : personne, en effet, n'a jugé utile de nous demander des améliorations. Mais nous sentons nous-même trop bien les imperfections de notre publication pour avoir pu interpréter le silence de nos lecteurs comme une approbation sans réserve. Nous nous sommes alors adressé à nos collaborateurs attitrés, à nos correspondants cantonaux, et nous leur avons demandé de nous faire connaître leur appréciation sur le journal et sur les améliorations dont il est susceptible. De leurs renseignements, qui ont été communiqués au comité-directeur, il résulte que, dans l'ensemble, l'*Educateur* répond à ce qu'on attendait de lui : c'est bien la tribune des instituteurs de la Suisse romande.

Quant aux améliorations désirées, elles sont en petit nombre. En ce qui concerne la partie générale, on demande plus de variété dans les lectures offertes : on trouve notre journal trop strictement pédagogique. Comme tous nos articles sont originaux, on avouera que c'est un beau défaut. Mais c'est un défaut, nous le reconnaissons, et nous le corrigerons en laissant quelque place

à des pages prises dans les publications nouvelles et de nature à intéresser tous nos lecteurs.

Les exercices d'histoire et de géographie subiront une modification : au lieu de donner un plan méthodique d'enseignement, ils consisteront en leçons modèles pour les trois degrés.

Enfin, il sera laissé une place plus importante à la chronique suisse et étrangère ainsi qu'à la bibliographie.

Nous avons pris bonne note du vœu de gagner à l'*Educateur* des collaborateurs de renom, et nous ne désespérons pas d'y satisfaire. Seulement ceci est une question de finances, et comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, c'est avant tout du nombre des abonnés que dépend toute amélioration qui nécessite une augmentation de dépenses.

Le directeur continuera à faire son possible pour satisfaire à tous les désirs. En revanche, il demande à ses collaborateurs de bien vouloir user parfois d'un peu de patience, et aux instituteurs qui regrettent que certaines tendances ne soient pas représentées dans le journal de lui envoyer des articles pour combler les lacunes. Il espère que chaque membre de la Société pédagogique de la Suisse romande se fera un devoir de recruter de nouveaux sociétaires, et contribuera ainsi à faire de l'*Educateur* l'organe de l'universalité des membres du corps enseignant comme des commissions scolaires et des amis de l'école.

Le directeur de l'ÉDUCATEUR,

ED. CLERC.



Du lever tardif des enfants

Il se répand en Allemagne, paraît-il, dans le monde pédagogique ou médical, une idée qui semble vouloir faire son chemin.

Les docteurs ont découvert qu'il faut que les enfants se lèvent tard pour conserver leur santé, et que la plupart des maladies de l'enfance, proviennent de ce que le pauvre petit quitte le lit trop tôt. Ces docteurs ont déjà trouvé chez nous des approbateurs, qui ont jugé très sévèrement les parents assez barbares pour ne pas laisser leurs enfants dormir tout leur soûl.

En cela, comme en beaucoup d'autres choses, je crois que tout le monde est d'accord ; chacun est persuadé qu'il est bon que l'enfant ait largement son repos. Faut-il préciser, pour que la suite de cet article ne soit pas exposée à de fausses interprétations ? Mettons quatorze ou quinze heures pour les bébés de deux à quatre ans. Est-ce assez ? J'ajouterai, si l'on veut.

Le temps de ces mignons n'a de valeur encore que par leurs grâces, et leurs parents ne peuvent, en général jouir de ces jolis sourires que peu d'heures par jour ; dormez donc, dormez chers petits, dormez pour être en bonne santé. Mettons douze ou treize

heures pour les bambins de quatre à sept ans, et dix, onze ou douze pour les autres, jusqu'à ce que le devoir, sous une forme ou sous une autre, commande en maître autrement impérieux que ne le sont papa et maman.

Mais ce sur quoi nous ne sommes probablement pas d'accord, c'est sur le moment qui doit être consacré au sommeil. Doit-on dormir pendant le jour ou pendant la nuit ?

Certes, je ne me fais pas d'illusions ; je vais paraître bien hardi d'oser contredire messieurs les docteurs ; mais qu'importe, si mes idées décident une voix mieux autorisée que la mienne à se faire entendre, ici ou ailleurs, en faveur de ce que nous croyons être une des maximes les plus essentielles, non seulement de l'éducation de l'enfant, mais de la morale publique en général : se coucher tôt, se lever de bonne heure.

Pourquoi les enfants auraient-ils besoin de rester au lit le matin, si on les faisait coucher à l'heure convenable ? Le jour a-t-il été donc fait pour dormir et la nuit pour veiller ? Vraiment, l'homme a un tel désir de changement qu'il tord tout, même ce qui ne saurait être tordu. On veillera tard à la lumière fatigante de quelque lampe, ou plus souvent encore à celle des lustres de quelque établissement public : théâtre, concert, brasserie, café ; on respirera un air vicié, suffoquant ; on se retirera chez soi la tête lourde, l'estomac aigri, la bouche pâteuse, à une heure, deux heures du matin peut-être, et quelques heures après on s'écriera : « Mais je n'ai pas assez dormi ! Mais les lois qui m'obligent à me rendre à mon bureau, à mon atelier à huit heures sont barbares ! Mais mes enfants ne peuvent aller à leur école dans de telles conditions ! Ils en deviendront malades, eux qui ont passé la soirée avec nous ! »

On m'objectera que les enfants conduits au théâtre ou au café par leurs parents sont une faible minorité. Pas si faible qu'on pourrait le croire ; on ne sait plus rester en famille, à la maison. A coup sûr, ce n'est pas une quantité négligeable. Sont-ils donc si rares, ces pâles jeunes gens de dix-sept, de seize et même de treize ans que vous rencontrez partout, la cigarette à la bouche, la tête en avant, les épaules tombantes, et qui vous chantent *Le père La Victoire* d'une voix si peu mâle ? Chagrin des parents, ils sont encore l'ennui perpétuel des patrons qui les occupent. La société, qui fait tant pour l'éducation, qui dépense tant pour les écoles d'apprentissage de tous genres, ne trouvera-t-elle pas le moyen d'envoyer ces malheureux chercher leur santé dans leur lit à neuf heures du soir ? Et ce n'est pas dans les villes seulement que vous les voyez se dissimulant à dix ou onze heures dans des coins sombres ou suspects. Je connais des communes suburbaines où d'honnêtes gens commencent à rechercher le moyen de faire cesser ce scandale trop longtemps toléré.

La police ne pourrait-elle pas, ne devrait-elle pas être chargée de reconduire ces malheureux dans leurs foyers ? La seule menace en ferait déjà disparaître plus de la moitié de la rue. Quant aux autres, quels renseignements précieux on obtiendrait ainsi sur eux, sans trop d'efforts, et que ces données seraient utiles pour jeter un peu de lumière sur le sujet si intéressant de l'enfance misérable et abandonnée ! On ne fera du reste croire à personne que la société, si bien armée contre les malfaiteurs, doit assister impassible, les bras croisés, devant cette fabrication de déjetés et de pervers.

L'enfant doit être au lit, toute l'année, à huit ou neuf heures, puisque sa santé le veut ; à six ou sept heures du matin, suivant la saison, il sera suffisamment reposé. S'il en est qui demandent un plus long sommeil, ce sont les malades, les exceptions ; mais, si un enfant est chétif ou malingre, il ne faut pas traiter la société tout entière en anémique, par amour du principe ou par esprit d'égalité.

Il n'y a pas de raison pour ne pas envoyer l'enfant de bonne heure au lit ; il y en a beaucoup pour qu'il doive se lever tôt : questions de santé et de moralité ; questions d'intérêt de la famille et d'économie domestique.

Laissez sortir, je dis plus, obligez à sortir les enfants malheureux dont je parlais il y a un instant, dès six heures du matin. Seront-ils exposés aux mêmes tentations ? La clarté du jour favorisera-t-elle leurs penchants mauvais ? Non, la lumière est morale, le soleil est un agent du bien ; le matin on est meilleur ou moins mauvais que le soir.

Ah ! qu'on est bien, debout dès le matin ! Comme l'air est vif, comme la tête est libre ! Comme on se sent vivre, comme on est de bonne humeur ! Eh ! quoi ! tout cela serait nuisible ? Tant pis, je reste incrédule, et je conserve une erreur et une habitude qui ont déjà bien des années.

* * *

L'enfant, je parle de celui qui se porte bien, l'enfant qui ne sait pas se lever le matin fait acte de paresse. Encouragez cette paresse, vous l'avez bien préparé pour la vie ! Celui qui, au contraire, se lève seul, montre de la volonté, de l'empire sur soi-même ; il est soucieux de son devoir, il saura ne pas se laisser traîner péniblement à travers les difficultés de l'existence.

Donner à l'enfant l'habitude de sortir de son lit, sans y être appelé, c'est lui inculquer le commencement de l'énergie, c'est lui donner la force de vaincre l'ennemi le plus redoutable du progrès et de l'indépendance individuelle. Qu'y a-t-il de plus beau que de se dire : « Je suis las, très las, mais à telle heure, sans manquer, je me lèverai, et je poursuivrai ma lutte et mes travaux ».

D'ailleurs, dans les villes, combien de maisons et d'appartements malsains ! Quel air ces pauvres petits respirent dans ces arrière-cours ! Puisqu'on ne peut y remédier facilement, puisque la bourse paternelle ne peut prétendre à mieux, ne leur retranchez au moins pas le correctif : l'air pur et vivifiant du matin, qui ne coûte que l'effort du réveil et la peine de prendre une bonne habitude. Faites-les sortir de leur chambre sombre et close où l'air corrompu s'est chargé des émanations respiratoires de toute la famille. Qu'ils courent à la fontaine avant les ménagères ; qu'ils rafraîchissent leur visage, leur cou, leur poitrine ; qu'ils aspirent l'atmosphère encore pure de la rue, à défaut de celle des champs, et vous verrez s'ils se sont fait du mal !

Autre point. Les ouvriers, ceux qui, mari ou femme, travaillent au dehors, et ont encore beaucoup à attendre et beaucoup à peiner, avant de voir surgir l'ère nouvelle du bien-être, comment feront-ils quand leurs enfants devront rester au lit jusqu'à neuf heures ? Ils les abandonneront pour courir à leurs affaires. Ce serait peu prudent.

Les patrons devront donc se résoudre à ouvrir leurs ateliers à dix heures seulement, quitte à les fermer tard, à dix heures le soir. Ils se plaindront sans doute des frais d'éclairage supplémentaires, — bien inutiles, puisqu'ils pourraient profiter de la lampe du bon Dieu, — et du renchérissement de la main-d'œuvre. Qu'on ne dise pas que nous sortons de la question ; le pain quotidien a une importance autrement immédiate sur la santé de l'enfant, que le lever plus ou moins tardif.

Nous affirmons donc que tout doit porter l'homme et l'enfant à se lever tôt ; tout l'y convie dans la nature. Même chez les animaux, les malfaiteurs seuls se cachent et dorment pendant le jour.

En course, en partie de montagne, ne vous est-il jamais arrivé de vous trouver dans un bois au lever du soleil ? Avez-vous jamais assisté au réveil des oiseaux ou au petit lever d'un écureuil ? N'avez-vous jamais vu le « patron Jacquet » sortir son museau pointu de sa petite bauge ? En voilà des gaillards qui ne restent pas couchés jusqu'à dix heures.

Que devient ta maxime, ô Juvénal ! ta maxime si pleine de bon sens : « *Mens sana in corpore sano* ». Peut-on vraiment se préparer une âme saine et virile, des membres forts et vigoureux en se laissant aller à la paresse ? Et vous, vieux amis gymnastes, vous qui ne trouvez pas de plaisir plus vivifiant que de sauter au bas du bas du lit à l'heure la plus matinale pour courir sur un sommet éloigné et y jouir du lever du soleil, que pensez-vous de cette génération qui se dorlote ?

On nous dit encore que rien n'est plus dangereux que de réveiller brusquement un enfant. Pourquoi pas dire tout bonnement que rien n'est plus dangereux que de le jeter brusquement

par la fenêtre? C'est incroyable! Surgit-il une idée nouvelle, aussitôt une foule de philanthropes s'indignent contre les pères de famille et les instituteurs, qui passent à leurs yeux pour de véritables bourreaux. Et, ce qui est fort plaisant, c'est que ces indignations germent presque toujours dans le cerveau de célibataires endurcis.

Non, le père ne s'arme pas en général d'un bâton et ne prend pas sa grosse voix pour réveiller sa petite fille ou son petit garçon; il lui parle doucement, *crescendo*, il le touche, lui donne même un baiser paternel, *crescendo* également. Essayez, Monsieur le docteur, vous verrez qu'il n'y a rien là qui rappelle les tortures de l'inquisition. Au premier baiser, l'enfant sortira ses petits bras de dessous les couvertures, vous les passera autour du cou et vous retiendra par votre longue barbe quand vous voudrez vous retirer: « Allons, lève-toi, mon chéri, il est l'heure, il y a longtemps que les oiseaux chantent ». Faites-le, cet essai, si vous le pouvez, car, j'en suis certain, vous n'êtes pas de ceux qui restent au lit et qui ne prônent le lever tardif que pour caresser leur péché mignon.

Ch. THORENS.



L'instruction publique au Canada

La province de Québec (autrefois Bas-Canada), forme un pays d'une étendue de 669,846 kilomètres carrés, dépassant en grandeur tous ceux de l'Europe, sauf la Russie, et qui se trouve encaissée entre deux chaînes de montagnes, les Laurentides au nord et les Alleghany au sud, dont les sommités les plus hautes dépassent à peine de quelques unités 1,200 mètres. Les eaux coulent dans le St-Laurent, qui arrose une grande plaine sablonneuse et glaiseuse dont la fertilité est proverbiale.

Le fer, la limonite, la plombagine, le mica, l'amiante, le fer chromique, le marbre, l'ardoise, l'ocre, le granit, la serpentine, sont les principales richesses minérales de la province. La flore et les productions végétales sont celles des pays tempérés. Les animaux à fourrure abondent: rats musqués, castors, visons, martres, loutres, loups marins; l'ours est le seul animal redoutable.

Les navires océaniques remontent le St-Laurent jusqu'à Montréal, et de Montréal jusqu'à l'extrémité du lac Supérieur, on en voit encore de 700 tonneaux qui circulent librement. La fièvre des chemins de fer sévit avec force au Canada. La province de Québec, depuis trente ans, a dépensé 250 millions de francs pour la construction de plus de 3000 milles de voies ferrées.

C'est en 1534 que Jacques Cartier arriva au Canada et fonda avec des compatriotes les premières colonies françaises dans ce pays. Québec fut bâtie par Champlain en 1608. A cette époque, il

y avait encore 250,000 Algonquins, Iroquois et Hurons, et autres tribus alliées ou sujettes : les Etchemins, les Souriquois, les Papinaclets, les Nipissings, les Cristinaux, les Otchagras, etc. On sait avec quelle rapidité cette population indigène a déchu ; Fenimore Cooper a fait à ce sujet d'intéressants aperçus : les *Pionniers* et le *Dernier des Mohicans* sont à relire.

L'administration fut longtemps confiée à des compagnies de commerce, mais Louis XIV ne tarda pas à doter les émigrés d'une constitution ; l'intervention directe de ce monarque date de 1663.

Lors de la cession du Canada à l'Angleterre, en 1759, plusieurs maisons d'instruction classique et élémentaire avaient été déjà fondées par les missionnaires et le clergé séculier ; la population française était alors de 70,000 âmes. Ce chiffre s'abaissa par suite du départ de plusieurs nobles et seigneurs qui ne voulaient pas subir la domination anglaise.

Les Anglais voulurent en effet anéantir tout ce qui était français et catholique ; mais, ne tardant pas à s'apercevoir qu'ils agissaient contre leurs propres intérêts, ils devinrent plus tolérants ; aussi ne faut-il pas s'étonner si les Canadiens français prêtèrent main forte aux Anglais pour repousser l'invasion américaine de 1775. Bédard, Blanchet, Parent, Papineau, Morin, Duvernay et Lafontaine réagirent plus tard fortement contre l'influence des bureaucrates anglais, à la tête desquels se trouvait lord Metcalfe : c'est ce que l'on appelait le *Family Compact*. Grâce à l'énergie des gouvernements libéraux et de coalition, qui se sont succédé de 1841 à 1867, l'intégrité du caractère français a subsisté et l'organisation scolaire s'est améliorée : la constitution de 1867 donne à la province de Québec un gouvernement autonome pour tout ce qui a trait aux questions intérieures.

La population présumée pour 1891 est de 1,532,924 âmes, les Français étant au nombre de 1,240,154 ; dans les autres provinces on en compte environ 300,000 ; aux Etats-Unis 1,000,000, ce qui fait plus de 2 millions et demi de Français dans l'Amérique du Nord. Les Irlandais, Anglais, Ecossais et autres races sont en proportions modestes, comme on peut le voir.

La province de Québec est divisée en 20 districts judiciaires comprenant 65 comtés ou collèges électoraux se subdivisant en cités, villes, villages, cantons (*townships*) et paroisses. Il y a 1146 municipalités scolaires ¹⁾. Toute paroisse civile régulièrement organisée en dehors des cantons et chaque canton forment *ipso facto* une corporation municipale, du moment qu'ils renferment une population de trois cents habitants, dit l'*Esquisse générale de la province de Québec*, brochure de M. Honoré Mercier, premier ministre, dans laquelle nous puisons largement. Nos commissions d'école communales nommées par les contribuables se retrouvent au Canada avec les mêmes attributions, sauf que les commissaires

¹⁾ 835 catholiques, 311 protestantes.

sont encore chargés eux-mêmes de percevoir la partie de l'impôt affectée aux dépenses scolaires. Si une commune ou municipalité est de confession mixte, la majorité a le privilège de diriger l'école ; cependant, la minorité peut remettre à des commissaires spéciaux l'administration exclusive des affaires de son ressort ; on a alors ce qu'on appelle les *syndics dissidents*. Le principe de liberté religieuse est aussi appliqué dans toute sa force ; on ne signale jamais de conflits entre protestants et catholiques ¹⁾.

Les questions générales sont traitées par un conseil de l'instruction publique composé :

- 1° *Ex officio*, de tous les évêques catholiques de la province.
- 2° D'autant de laïques appartenant à cette dénomination religieuse, nommés par le gouvernement.
- 3° D'un certain nombre de protestants, aussi nommés par le gouvernement.

L'exécution des dispositions est confiée à deux comités : l'un, le comité catholique, composé d'évêques et de membres laïques catholiques du conseil ; l'autre, appelé comité protestant, formé de protestants nommés par le gouvernement et de membres adjoints choisis par ce comité. Les deux comités établissent eux-mêmes leurs budgets respectifs. Le ministre ou *surintendant* de l'instruction publique préside le conseil et siège avec voix délibérative dans les deux comités ; 35 inspecteurs sont sous ses ordres : le comité catholique désigne les inspecteurs catholiques, et le comité protestant les inspecteurs protestants.

(A suivre.)

L. MOGEON.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD

Gratuité des fournitures scolaires.

Dans sa session ordinaire, le Grand Conseil a adopté, pour déployer ses effets à partir du 15 avril 1891, un décret sur la gratuité des fournitures scolaires courantes (cahiers, plumes, encre, etc.). Aux termes de la loi, les dépenses qui résulteront de cette gratuité seront supportées par l'Etat et par les communes ; la part de l'Etat, la moitié de la dépense totale, est portée au budget de 1891 pour une somme de 38,000 fr.

Ci-après l'exposé des motifs par lequel le Conseil d'Etat a introduit la question :

« Le 29 novembre 1888, le Grand Conseil adoptait dans un mouvement presque unanime, le principe de la remise gratuite des fournitures scolaires

¹⁾ Le principe de la décentralisation est appliqué dans tous les domaines ; il n'y a pas de pays où le peuple se gouverne plus directement et plus complètement par lui-même que dans la province de Québec. « Nos conseils municipaux, nos commissions d'école, nos assemblées de marguilliers et de francs-tenanciers, de membres des sociétés d'agriculture, sont autant de petits parlements où les élus du peuple délibèrent des affaires ressortant à leur juridiction respective, discutent, défendent les intérêts de leurs commettants, et prennent part aux affaires publiques, qui ne se font et ne se décident que de l'assentiment des parties concernées ».

aux élèves de nos écoles primaires. Dans une disposition transitoire du projet discuté, il décidait que le mode et l'époque de la mise à exécution de cette décision feraient l'objet d'un décret spécial.

Dès lors le projet discuté est devenu loi et la loi est appliquée depuis le 1^{er} janvier 1890.

Il paraît aujourd'hui au Conseil d'Etat qu'il est temps de faire un pas dans la voie de la réalisation de la belle idée qui trouve tant d'écho dans le sein du Grand Conseil.

De tous les côtés du canton arrivent en effet des demandes d'exécution de la décision de principe adoptée et c'est à grand'peine que les autorités scolaires obtiennent aujourd'hui des parents des prestations, quelques-uns se croyant libérés par la seule adoption de la loi.

Malgré ces sollicitations nombreuses et pressantes, le Conseil d'Etat ne croit pas pouvoir vous proposer maintenant l'exécution intégrale de l'art. 21 de la loi sur l'instruction publique primaire et c'est pour cela qu'il vous parle de faire un premier pas dans cette voie.

Le motif qui avait fait insérer dans la loi la disposition transitoire ci-dessus rappelée était tiré de l'incertitude dans laquelle on se trouvait sur le résultat de nos exercices financiers. Les bonis réalisés dans les années 1888 et 1889 sont sans doute réjouissants, mais nous ne pensons pas qu'ils nous permettent d'entreprendre des opérations nouvelles d'une portée financière aussi considérable que celle de la réalisation complète et d'un seul coup de l'article 21 précité.

D'autre part, bon nombre de communes ne seront pas fâchées d'introduire également, sans une trop grosse secousse pour leur budget, la modification souhaitée.

On se souvient en effet que, dans les discussions qui précéderent le vote du Grand Conseil sur la matière, il fut entendu que la charge nouvelle pèserait par parts égales sur l'Etat et sur les communes et nous pensons superflu de revenir sur ce point pour justifier l'article 2 du décret qui vous est présenté.

Si quelque chose pouvait nous inciter à vous proposer l'exécution immédiate et complète de l'article 21 de la loi sur l'instruction primaire, ce seraient les constatations faites depuis son adoption.

Dans l'exposé des motifs qui accompagnait notre projet de loi, et dans la discussion sur ce point, nous avons en effet chiffré à fr. 4>50 le coût moyen des fournitures par élève.

Or, il résulte d'études faites ultérieurement et d'une façon plus détaillée que ce chiffre pourrait même être ramené à fr. 4>09, ainsi que cela ressort du tableau qui a été dressé sur les données de prix faits et d'expériences acquises soit à Lausanne, soit chez nos voisins de Genève et de Neuchâtel.

Dans ce chiffre de fr. 4>09 rentrent deux éléments bien distincts: le coût des fournitures courantes annuelles (cahiers, encre, plumes, etc.) qui y figure pour deux francs et celui des manuels qui durent plusieurs années et dont le coût peut être évalué à deux francs neuf centimes en moyenne par année.

C'est par la fourniture gratuite du premier de ces éléments que nous vous proposons de commencer. Elle représentera à peu près la moitié de la dépense qui incombera à l'Etat et aux communes pour la réalisation complète de l'article 21 de notre loi et se chiffrera par une dépense de un franc par enfant pour chacun des deux intéressés. De là le chiffre de 38,000 fr. que nous vous demandons d'insérer pour l'exercice de 1891 au budget du département de l'instruction publique et des cultes.

Du moment où des raisons financières imposent la division de la remise gratuite des fournitures scolaires à nos élèves des écoles primaires, il ne pouvait y avoir de doute sur le choix de ce qui pouvait être différé. En remettant en effet à une année ultérieure la fourniture gratuite des livres d'école, vous nous permettez de reviser notre plan d'études, d'approprier à celui qui sera adopté des manuels correspondants et d'arriver au moment même de la fourniture gratuite à l'unité si désirable et si utile des ouvrages remis en mains des élèves.

Le projet que nous vous présentons réalise du reste déjà un très grand progrès économique sur l'état dans lequel nous vivons. Les fournitures que nous vous proposons de remettre gratuitement et qui ne coûteront qu'un franc à l'Etat et un franc aux communes par enfant entraînent certainement pour les parents une dépense double et c'est ainsi une économie de fr. 70,000 à fr. 80,000 qui sera réalisée chaque année dans le canton.

Telles sont brièvement résumées les considérations qui nous paraissent militer en faveur du projet que nous vous présentons et qui nous poussent à vous le recommander chaleureusement. »

Communiqué par E. FREYMOND.

La mort vient de faire un nouveau vide parmi les hommes dont s'honore le canton de Vaud; celui qu'elle vient de frapper avait mis tout son cœur, tout son talent à en faire aimer, goûter, apprécier les sites les plus ravissants, les rives les plus enchanteuses : c'est le peintre Bocion. Le Léman seul ou presque seul l'inspirait; il en avait fait son bien, sa chose; sur ses bords il avait fixé sa demeure et, de Maison Blanche d'Ouchy, il rayonnait dans tous les sens pour fixer de sa palette habile les silhouettes de nos bateliers, les scènes habituelles de nos ports tranquilles, la sérénité, le calme comme aussi la splendeur de ses bords. Son œuvre est terminée. Elle est grande et féconde : le peintre Bocion a droit au repos. Il a droit au repos, car ce n'est là qu'une partie de la tâche qu'il s'était imposée, la plus belle à coup sûr, mais non la plus pénible. Né en 1828, M. Bocion était déjà professeur en 1849, soit à l'âge de 21 ans. Il a enseigné du mois d'août 1862 jusqu'en 1869 à Ecole normale. Tous les Lausannois savent qu'il enseignait encore à l'Ecole industrielle il y a neuf mois à peine; il a donc consacré plus de quarante ans de sa vie à l'éducation de la jeunesse.



NEUCHÂTEL

Examens en obtention du brevet de connaissances. — Session d'automne.

ÉPREUVES ÉCRITES (suite)

6^o *Pédagogie.* — Enseignement de la numération. — Enseignement des fractions. — Organisation des écoles dans notre canton. — Programme général du cours de géographie. — Conséquences de l'obligation de l'instruction. — La méthode intuitive et la langue maternelle. — L'école a-t-elle seulement pour but d'inculquer des connaissances? — Culture de la mémoire. — Enseignement de l'instruction civique. — La méthode socratique. — Le goût du beau. — Place de l'histoire naturelle à l'école primaire. — Développement des facultés physiques. — Le père Girard. — Bell et Lancaster. — Education des sens. — Enseignement de l'histoire.

7^o *Chant.* — Définition de la musique, du chant; utilité de cet enseignement à l'école primaire. — Le son musical, intonation; durée, intensité, timbre, diapason. — Mélodie, harmonie. — Genre chromatique, diatonique. Gamme en général, noms des sons de la gamme. — Mélodie par degrés conjoints, disjoints. Sons principaux. — La mue de la voix. Différentes voix. Chœurs à l'unisson, à voix égales, à voix mêlées. — Ecriture de la musique. Chiffres, portée. — Les clefs en musique, leur double utilité. Emploi de la clef de sol pour ténors (octavier). — Nuances d'intensité. Comment on les indique. Connaissez-vous quelques règles générales, pour le cas où les nuances d'intensité ne seraient pas indiquées? — La durée des sons, du temps, de la mesure; temps forts, temps faibles. — Différentes espèces de mesures au point de vue du nombre, du temps, de la division du temps. — De l'indication de la mesure au commencement d'un morceau de musique. — Du mouvement en musique. Comment on l'indique. Exceptions du mouvement. — Barres de mesure, doubles barres, reprise, renvoi; *da capo*: refrain, coda. — Formes des notes, silences. Le point et le double point après la note, le point d'orgue. — Le dièse, le bémol; le bécarré. Armure. Signes acciden-

tels. — Gamme majeure. Combien en comptez-vous? Quelle différence existe entre elles? — Recherche du ton avec des dièses à la clef. — Recherche des tons avec des bémols à la clef. — Gamme mineure. Comparez-la à la majeure. Mineur relatif; mineur de même base. — Modulation à partir du ton de *do* dans les tons les plus voisins. — Qu'appelle-t-on accord? Nommez différentes espèces d'accords. — Renversement des intervalles et des accords.

8^o *Gymnastique*. — Exercices d'ordre: se mettre en rang, règles de la position. Exercices préliminaires: mouvements combinés à quatre temps, bras et jambes tendues. — Exercices d'ordre: alignements. Exercices préliminaires: mouvements combinés à quatre temps, bras et jambes fléchis et tendus. — Exercices d'ordre: prendre les distances. Exercices préliminaires avec cannes, mouvements combinés. — Exercices d'ordre: mises en ligne individuelles. Exercices préliminaires: rotations du corps combinées avec mouvements des bras en deux temps. — Exercices d'ordre: numérotier. Conversions individuelles. Exercices préliminaires: mouvements combinés à quatre temps, bras fléchis et tendus et jambes tendues. — Exercices d'ordre: conversions de rangs. Exercices préliminaires; flexions du corps combinées avec mouvements des bras à deux temps. — Exercices d'ordre: marche sur place. Exercices préliminaires: mouvements combinés à quatre temps, bras tendus et jambes fléchies et tendues. — Exercices d'ordre: mises en rang de flanc. Exercices préliminaires avec cannes, mouvements simples.

Les candidats ont en outre commandé des exercices soit au saut, soit aux perches.

9^o *Instruction civique*. — Ressources de l'Etat. — Compétence des tribunaux, justices de paix, tribunal cantonal, tribunal fédéral. — Justice civile, justice pénale. — Pacte de 1815 et la Constitution fédérale actuelle. — Organisation militaire fédérale. — Attributions des pouvoirs. — Monarchie, uatocratie, oligarchie, république. — Organisation communale dans le canton de Neuchâtel. — Obligations du citoyen. — Les impôts. — L'assemblée fédérale. — Lois, codes, constitution. — Grand conseil et conseil d'état. — Les préfectures. — Organisation de l'instruction publique dans notre canton. — Services publics centralisés par la constitution fédérale. — Comparez Etats-Unis, France et Suisse (constitutions à grands traits).

(A suivre.)

Ed. CLERC.

VARIÉTÉS

CONTE DE NOËL

Croyez-moi, si vous voulez ou si vous pouvez; mais ce que je vais vous conter, je l'ai vu tout comme je vous vois.

C'était la nuit de Noël; je revenais d'une soirée où je m'étais attardé chez une famille amie et je rentrais de Montreux à Clarens où j'habitais alors. J'avais encore dans les yeux l'éblouissement des bougies roses, des rubans d'or et d'argent, des fruits multicolores qui avaient transformé en arbre du paradis un pauvre sapin arraché pour la circonstance à sa montagne natale; j'entendais encore les rires frais, les voix argentines, les cris émerveillés de la bande d'enfants qui avait mis le bel arbre au pillage. J'avais chaud au cœur rien que d'y penser, et, sans m'apercevoir du froid, je suivais lentement la route qui longe le lac à mi-côte et qui passe au ras du cimetière.

Vous le connaissez bien, le cimetière de Clarens! Un enclos à peine fermé par une haie vive d'arbustes toujours verts, ou, pour mieux dire, un vrai parc de plaisance, un jardin qu'on aurait laissé pousser en liberté, un fouillis de lierres, de pervenches, de jasmins, de rosiers, de clématites que l'immortelle fécondité de la nature semble se plaire à jeter sur les deuils humains comme un voile bienfaisant. O par une tiède journée de printemps l'adorable endroit pour rêver, en attendant que l'on vienne y dormir! Le passant s'y arrête, enchaîné par un charme invincible; à ses pieds le lac déploie le vé-

lours bleu de ses eaux que les molles sinuosités d'un golfe enserrent. amoureusement ; sur les pentes ondulées de la rive s'étagent dans un pêle-mêle harmonieux des bouquets d'arbres, des prairies, des maisons coquettes qui se nichent dans la verdure, s'habillent de glycine et de vigne vierge, grimpent, pour mieux voir et se faire voir, sur la tête les unes des autres jusqu'à la ceinture des Alpes voisines ; et là-bas, au bout de l'horizon, la Dent du Midi se dresse dans sa robe virginale de neige immaculée. Tout dans le paysage est vie, splendeur, sérénité, enchantement du regard ; et ici, dans le champ des morts, la mort même s'est faite aimable et souriante. Du milieu d'une touffe d'herbes et de fleurs émerge çà et là un bloc de granit resté brut, sauf un petit espace poli où peut se lire quelque nom rongé par le temps ou à demi caché par le feuillage : c'est presque la seule chose qui rappelle au promeneur que le sol foulé par ses pieds est de la poussière d'homme. Il oublie de s'attrister ; il est près d'envier ceux qui reposent dans le calme voluptueux de ce coin de terre ; il s'assied sur un banc qui semble placé là tout exprès pour inviter à la méditation ; et alors, enveloppé d'un parfum de miel qui monte des plantes fleuries, bercé par le bourdonnement des abeilles et par le bruissement d'une fontaine qui tombe sans fin dans un bassin de pierre, il songe, avec une mélancolie qui n'est pas sans douceur, à la fuite irréparable des jours, à l'éternel passage des générations, aux morts qui furent des vivants, aux vivants qui seront bientôt des morts.

Cette nuit-là, le cimetière de Clarens avait naturellement sa parure d'hiver ; mais il n'était pas plus triste que de coutume. Une brume blanche flottait légère dans l'espace silencieux ; les choses étaient comme vêtues d'air, mais d'un air visible et transparent pareil à un nuage de mousseline ; du ciel voilé tombait une lueur pâle ; le disque de la lune, ainsi qu'une lampe encapuchonnée de dentelle, se laissait deviner à une trouée couleur d'opale qui s'élargissait en cercle au milieu du mince rideau de vapeur blanche ; quelques étoiles scintillaient au travers avec un éclat adouci ; le lac immobile avait pris une blancheur laiteuse, et loin, très loin, bien plus loin que pendant le jour, on entrevoyait à peine les masses indécises des montagnes et leurs cimes neigeuses d'argent mat.

Dans cette atmosphère de rêve, qui ne cachait rien, mais qui déguisait et qui poétisait tout, les objets avaient je ne sais quelle apparence fantastique. Était-ce une illusion ? Non, les arbres étaient en fleurs. Bien mieux ! Ils n'avaient pas seulement leur blanche couronne du printemps ; chaque rameau, chaque ramille se dérobait sous une couche de paillettes fines comme le duvet et si frêles qu'un souffle suffisait à les faire neiger en poudre impalpable. Il n'était pas jusqu'aux brins d'herbe sèche que cette poussière de cristal ne transfigurât en délicats bijoux de filigrane argenté. Le sol même de la route luisait, diamanté par la gelée de menues étoiles blanches, comme si la voie lactée fût descendue du ciel sur la terre.

Pendant que j'admirais cette féerie du givre, voici que tout à coup, à cent pas de moi, au milieu du cimetière, un grand sapin s'illumina doucement. On eût dit qu'une aube mystérieuse se levait pour lui seul. Chose étrange ! L'arbre lui-même semblait le foyer de cette clarté qui l'entourait d'une sorte d'auréole lunaire et qui faisait briller ses aiguilles comme autant de pointes d'acier. Dans ses branches rayonnaient des fleurs lumineuses de toutes couleurs, mais d'une teinte si veloutée, si tendre, si exquisement atténuée, que les roses les mieux nuancées, les tulipes au calice le plus pur auraient paru voyantes et criardes à côté. En même temps un chant qui n'était qu'un murmure cadencé, un chant berceur comme en inventent les mères pour endormir leurs petits enfants, m'arrivait net et faible dans le calme de la nuit, comme s'il eût été à la fois proche et lointain ; et jamais harmonie plus suave, plus ailée, plus fondue, n'avait caressé mon oreille et mon cœur. Seulement j'avais beau écouter ; je ne découvrais pas d'où venaient les voix. J'avais beau regarder ; je ne voyais pas d'où venait la lumière.

J'apercevais en revanche des formes vagues qui glissaient dans l'air et voletaient sans bruit autour du sapin, ainsi que des papillons autour d'un flambeau. Il en arrivait, il en arrivait de tous les coins du cimetière, et je reconnaissais avec stupeur des formes grêles d'enfantelets; je pouvais distinguer de grands yeux étonnés dans des figures pâles, oh! mortellement pâles, encadrées de boucles blondes ou brunes; mais les corps disparaissaient sous de longues robes blanches aux plis ondoyants, et il fallait que les robes fussent tissées de brouillards, que les corps mêmes fussent diaphanes; car j'entrevois au travers le sapin lumineux. Tous ces fantômes d'enfants voltigeaient dans sa ramure; chacun saisissait quelqueune de ces fleurs sans nom; de ces fleurs-lumières qui étoilaient l'ombre; puis, se prenant par la main, ils formaient autour de l'arbre enchanté une ronde aérienne, et à la musique de l'orchestre invisible, qui continuait douce et plaintive comme le soupir de la brise parmi les roseaux, se mêlaient un frôlement d'ailes et un gazouillis presque imperceptible d'oiseaux rieurs.

Combien de temps dura ce spectacle, je ne saurais le dire. Mais soudain une lente et profonde vibration me fit tressaillir. Je me tournai machinalement du côté d'où le son était parti; trois heures sonnaient au clocher du village voisin. Quand je ramenai mes regards vers le cimetière, tout s'était effacé, tout se taisait. Et je n'ai jamais su si j'avais rêvé tout éveillé ou si j'avais surpris un mystère d'outre-tombe, la Noël des enfants morts.

(Autour du Léman)

M. et M^{me} Georges RENARD.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

Etude du vocabulaire.

Dans l'étude de la langue, les leçons de vocabulaire peuvent être comptées au nombre des plus utiles. Elles développent considérablement l'esprit de l'enfant; elles ont en outre l'avantage d'être intéressantes, surtout si on a soin d'y faire rentrer l'étude de l'étymologie, des synonymes, des contraires, des homonymes et des familles de mots.

Tous les mots du vocabulaire doivent être soigneusement étudiés au double point de vue du sens et de l'orthographe.

L'ordre des matières suivi dans le recueil de Pautex est très précieux; il permet de préparer d'excellentes leçons de choses, utiles à tous les degrés de l'école primaire.

Il ne faut pas seulement faire épeler les mots appris; il convient d'exiger souvent qu'ils soient écrits, soit dans un cahier, soit à la planche noire et, pour que tous les élèves se rendent bien compte de leur véritable acception, nous conseillons de les présenter quelquefois dans des phrases complètes ou dans des dictées en texte suivi.

Nous donnons un exemple de ces dernières pour chaque degré:

DEGRÉ INTERMÉDIAIRE

Pautex, paragraphe 36 (les 16 premiers mots).

J'ai fait une promenade à la *campagne*. J'ai vu des *sites* charmants et beaucoup de chalets dont la *situation* ou la *position* ferait envie à plus d'un propriétaire. J'avais à peine quitté les *environs* et les *alentours* de notre ville que je trouvai des endroits *champêtres* et très *pittoresques*, des *bourgs*, de grands *villages*, des *hameaux* et de modestes *chaumières* entourées d'arbres. Partout je rencontrais d'heureux *villageois*, de ces braves *campagnards* aux mœurs simples. Pour me reposer je restai vingt minutes chez un *paysan* que je connais bien parce qu'il a été le *fermier* de mon père.

DEGRÉ MOYEN

Pautex, paragraphe 30 (les 24 premiers mots).

J'aime la *musique vocale* et la *musique instrumentale*. J'admire le talent des grands *musiciens*, de ces *virtuoses* qu'on entend dans les concerts. J'ai étudié soigneusement le *solfège*; j'ai chanté toutes les *gammes*, j'ai un *diapason* pour prendre le *ton*, je ne redoute ni les *dièzes*, ni les *bémols*, ni les *bécarres*; je sais marquer la *cadence* et observer les *pauses*; je choisis volontiers les chants où la *mélodie* n'est pas sacrifiée à l'*harmonie*. Je fais partie d'un *orchestre*, véritable *symphonie* bien plus agréable que toutes les *fanfares*; je chante les *partitions* des grands maîtres, des *solos* et, avec mes amis, des *duos*, des *trios* et des *quatuors*; je suis, vous le voyez, un musicien passable.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Pautex, paragraphe 18 (les 25 premiers mots).

J'arrivais hier au chef-lieu; c'est une grande *ville* dont les *faubourgs* et la *banlieue* ont une lieue et demie de longueur. Je me mis immédiatement en route; un grand *boulevard* me conduisit aux *murailles* qui enceignent la vieille ville. Après avoir franchi la *barrière*, j'arrivai à un large *pont* en bois jeté sur le fleuve. Ce pont est muni de *garde-fous*, lesquels sont préservés par des *bouteroues* ou *bornes* qui empêchent les voitures de trop s'approcher. Plus loin j'entrai dans un *quartier* très pauvre, ayant des *rues* étroites et sombres, de véritables voies *charretières* dont quelques-unes seulement sont *passantes*. Voulant éviter cet endroit, je suivis pendant quelques instants une *ruelle* qui se terminait par une *impasse*. Force me fut de rebrousser chemin; j'arrivai bientôt dans un des principaux *carrefours* de la ville, sur une *place* voisine du *quai*. Ici la chaussée est bien entretenue; elle est bordée de *trottoirs* faits avec de grandes *dalles*. Je me promenai longtemps sur ces *pavés* où *l'éclairage* ne laisse rien à désirer, et ce n'est qu'à dix heures passées que je regagnai mon hôtel.

Exercice: Les élèves des 3 degrés composeront des phrases où ils feront entrer les mots étudiés.

A. GRANDJEAN.



Problèmes pour les sociétaires

Solution du N° 11

Démontrer qu'un nombre premier est toujours égal à un multiple de 6 augmenté ou diminué de 1 revient à démontrer qu'un nombre premier est toujours suivi ou précédé d'un multiple de 6.

Soit N un nombre premier quelconque. Les deux nombres qui le précèdent et le suivent sont $N - 1$ et $N + 1$.

N étant premier se termine par un chiffre impair. $N - 1$ et $N + 1$ seront donc pairs. Mais de trois nombres consécutifs, l'un est nécessairement divisible par 3. Or ce ne peut être N . Donc celui des deux autres nombres qui sera divisible par 3 sera divisible par 2×3 ou 6.

Paul FAVRE, Peseux.

Solution du N° 12.

Soit x le nombre d'heures écoulé on aura :

$$x + \frac{4}{3}x = 24$$

$$3x + 4x = 72$$

$$7x = 72$$

$$x = 10 \text{ h. } \frac{2}{7}.$$

La journée commençant à minuit, il est donc 10 h. 17^m, 8^s.

J. DENIS, Zurich.

Solutions reçues pour les 2 problèmes :

MM. A. Dufey, Mex ; G. Bünzli, St-Blaise ; H. Javet, Môtier-Vully ; Ch. Vuithier, Pâquier ; E.-H. Guenot, Landeron ; J. Denis, Zurich ; Paul Favre, Peseux ; Pidoux-Dumind, Renens ; une abonnée, Le Locle ; pour le n° 12 seulement, M. F. Wagnières, Cheseaux.

Pendant l'année 1890 nous avons reçu 190 solutions justes, provenant de 78 personnes. — Une seule, M. J. Denis, nous a envoyé la solution des 12 problèmes.

Problème N° 13

De quelle quantité d'eau pourra-t-on élever la température de 100° au moyen de 1 st. de bois pesant 400 kg. et composé de chêne et de sapin ? Le st. de chêne pèse 450 kg. et le st. de sapin 325 kg. — La combustion de 1 st. de chêne suffit pour élever de 100° la température de 12,150 kg. d'eau ; 1 st. de sapin n'effectuera le même travail que pour 8,775 kg. d'eau.

Adresser les réponses jusqu'au 12 janvier à M. A.-P. Dubois, directeur des écoles, au Locle.

BIBLIOGRAPHIE

Cours de géographie de la Suisse à l'usage de l'enseignement secondaire par J. Magnenat, revu et corrigé par H. Jaccard. — 139 pages, 12/18 cm*). — fr. ? — Lausanne, F. Payot. 1890.

L'étude de la Suisse doit occuper une large place dans l'enseignement de la géographie. On l'a compris lors de l'élaboration des plans d'étude en vigueur dans divers cantons : ils exigent tous la connaissance de la patrie en premier lieu, et subsidiairement celle des autres pays. Mais l'état de notre pays se transformant, la connaissance qu'on en doit avoir exige une attention constante qui note au passage les faits d'ordre physique, tels que : ouverture de routes, construction de chemins de fer, installations d'industries nouvelles, catastrophes qui ont eu du retentissement ; et ceux d'ordre moral, comme fondation d'établissements d'instruction supérieure, changements aux constitutions, érection de monuments, etc. Ces faits nouveaux doivent se glisser dans le tissu des leçons au fur et à mesure qu'ils se produisent. Mais chacun sait combien il est difficile de loger dans sa mémoire tous ces détails qui donnent de l'actualité à l'enseignement : le souvenir s'en conserve quelque temps ; puis, l'année suivante, une couche d'impressions nouvelles vient recouvrir les anciennes ; il ne reste plus que les faits importants qui émergent et s'ajoutent au fond primitif de connaissances acquises il y a quelques décades. C'est afin de ne pas vivre trop longtemps uniquement sur ce passé qu'il est bon de lire les ouvrages nouveaux relatifs à notre patrie, de se tenir au courant des résultats de la statistique et des renseignements fournis par les météorologistes et par tous ceux qui étudient sur place le tempérament de notre sol. La plus grande partie des instituteurs n'ont ni le temps ni les moyens de tenir ainsi à jour leur répertoire des transformations incessantes que subit notre pays, tant dans les occupations de ses habitants que des modifications de la nature morte : aussi seront-ils reconnaissants à M. H. Jaccard, instituteur au collège d'Aigle, d'avoir bien voulu éplucher la *Géographie de la Suisse* de M. Magnenat, et d'y avoir ajouté tout ce que les dernières années ont vu surgir d'intéressant et de durable. Dans son ensemble, l'édition que nous annonçons n'est pas un livre nouveau ; mais beaucoup d'alinéas sont inédits ; ainsi celui sur les chemins de fer, où les cinq grands réseaux sont énumérés avec leurs divers embranchements.

Le nombre de faits intéressants qui y sont cités, quelquefois en peu de mots, est considérable. Ainsi voulez-vous savoir l'importance relative des divers cours d'eau d'après leur débit ? lisez à la page 9. — Quelle est la répartition des pluies en Suisse ? voyez la page 11. — On éprouve en lisant ce

*) Nous indiquerons à l'avenir le format en centimètres.

substantiel volume quelques petites déceptions : ainsi il nous semblait, sur la foi de Guinand et de ceux qui l'ont copié, que notre sol renfermait des richesses minérales que nous pouvions citer ; il faut en prendre le deuil : les seules exploitations métallifères de la Suisse sont le minéral de fer pisiforme du Jura bernois ; toutes les autres mines sont abandonnées ; en revanche, les matériaux de construction continuent d'être largement mis à contribution.

Quant aux descriptions particulières des cantons, il va de soi que les chiffres de population sont tirés du dernier recensement ; que les localités qui ont perdu de leur importance, mais que les manuels s'obstinaient à reporter, ont disparu : ainsi il n'est plus question de Kaiserstuhl réduit au rôle de petit village malgré le rang de ville qu'il portait et que Keller lui a conservé sur sa carte murale. Les localités qui ont acquis récemment de la notoriété sont citées ; ainsi, en m'en tenant au canton d'Argovie, j'y vois *Schäftland, Kulm, Entfelden, Reinach, Mœhlin, Fahr*, qui ne sont pas dans l'édition de 1879. — L'orthographe des noms subit aussi la loi commune : elle se modifie ; les *y* des mots *Rapperschwyl, Flawyl, Wyl*, etc. sont remplacés par l'*i* : c'est l'orthographe officielle.

Un tableau statistique, à la fin du volume, indique la superficie des cantons, la population, la religion, la densité de la population, le rang d'après les examens de recrues et la population industrielle. On aurait pu rendre l'ouvrage plus complet en y faisant entrer les armoiries des cantons. Elles pourraient trouver place dans l'*atlas de la Suisse* qui doit être le complément de l'ouvrage dont nous rendons compte. — En résumé, tout ce qui a pu être conservé de l'ancienne édition se retrouve dans la nouvelle ; mais celle-ci contient en surplus une si grande quantité de renseignements puisés aux bonnes sources, que les maîtres feront bien de la consulter fréquemment pour compléter et contrôler leurs connaissances. C'est dommage qu'un tel ouvrage ne puisse pas être adopté pour nos écoles primaires de la campagne ; mais il est trop volumineux pour être étudié en un ou deux hivers.

E. COLOMB, instituteur à Aigle.

Autour du Léman, par M. et Mme Georges Renard. Illustré, 312 pages 12/19 cm. — Lausanne, F. Rouge, éditeur. 1891.

Nous nous empressons d'annoncer ce joli volume, fruit d'une collaboration que M. Renard explique d'une manière charmante dans sa dédicace à M. E. Ruffy, conseiller d'Etat. Les morceaux qui le composent ont pour héros des jeunes gens, et des jeunes gens de notre pays, même l'*oiseau de passage*, jeune Américaine dont la coquetterie est de tous les pays. C'est avec une joyeuse émotion, un brin de fierté même que nous nous retrouvons parmi cette jeunesse robuste, ardente, sincère et rieuse.

Nous nous disons avec un soupir : c'est ainsi que nous fûmes ; et nous espérons que nos enfants seront ainsi. En dit-on autant des héros de beaucoup de romans ? — Dans un autre genre, le *conte de Noël* qui termine le volume, renferme une description du cimetière de Clarens remarquable de vérité et de poésie.

E. C.

Automnales, poésies par Charles Neuhaus. — Chaux-de-Fonds, en vente chez l'auteur. 108 pages 12/18 cm. 2 francs.

M. Neuhaus est jeune ; son livre a les qualités et les défauts de la jeunesse. Les défauts, ce sont des réminiscences (du reste presque inévitables à vingt ans), des rimes trop cherchées à côté d'autres trop indigentes, une forme généralement imparfaite. Les qualités, très réelles, ce sont de la grâce et de la fraîcheur, un vif sentiment des beautés de la nature, d'heureuses expressions, des vers agréablement trouvés. Le livre, dans son ensemble, est sympathique et mérite encouragement. Que M. Neuhaus travaille ! Les autres seront d'autant plus indulgents qu'il sera plus sévère envers lui-même. Quand il aura appris le *métier*, quand il sera devenu maître de son instrument, et maître aussi de son inspiration, il nous donnera des pages charmantes, que le volume actuel permet déjà d'espérer. Adolphe RIBAUX.